

Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2025																	
(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2025 :		1 Total		dont : DGS : 1 H ou 0 F		DGAS : x F x H		DGST : x F x H		Expert ht niveau- directeur de projet : x F x H							
(B) N° de département :		1		(E) Nominations année 2025 (y compris primo-nominations)			(F) Primo-nominations année 2025										
(C) Nom de la collectivité		(D) Nature		Emplois fonctionnels concernés		HOMME		FEMME		Emplois fonctionnels concernés		HOMME		FEMME			
Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain		EPCI		DGS		1		0		DGS		1		0			
				DGAS						DGAS							
				DGST						DGST							
				Expert de haut niveau- Directeur de projet						Expert de haut niveau- Directeur de projet							
				Total par sexe		1		0		Total par sexe en 2025		1		0			
Ne remplir que les cases colorées en bleu										(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)							
												Emplois fonctionnels concernés		HOMME		FEMME	
												DGS					
												DGAS					
												DGST					
												Expert de haut niveau- Directeur de projet					
												Total par sexe années antérieures		0		0	
												(H = F + G) Total primo par sexe		1		0	
												(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en 2025					
												(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2ème cycle de l'année 2025 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)					
Au titre du 1 ^{er} cycle		Nombre minimal de représentant de chaque sexe		0													
		Nombre d'unités manquantes		Néant		Néant											
		Contribution due															
Au titre du 2 ^{ème} cycle		Nombre minimal de représentant de chaque sexe		0													
		Nombre d'unités manquantes		Néant		Néant											
		Contribution due															

*La contribution n'est due que si à la fois le flux (colonnes H) et le stock (A) ne respectent pas les 40 % de nominations équilibrées

Cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4.